



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DES RELATIONS BILATERALES

DIRECTION EUROPE

Abidjan, le 25 OCT. 2023

N° 27264 /MAEIAIE/SG/DGRB/DE/SDENO/KKE/23

Objet : Lettre de remerciements et transmission de copie du Procès verbal de la 4^{ème} session des Négociations intergouvernementales ivoiro-allemandes tenue les 12 et 13 octobre 2023, à Abidjan

Monsieur le Directeur de Cabinet,

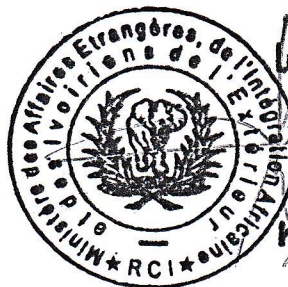
Suite au bon déroulement et aux résultats satisfaisants de la 4^{ème} session des Négociations intergouvernementales des 12 et 13 octobre 2023, à Abidjan, j'ai l'honneur d'adresser les remerciements du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur à votre département ministériel, pour sa contribution au succès desdites Négociations.

Aussi, vous voudrez bien trouver ci-joint, copie du Procès verbal de cette rencontre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'assurance de ma considération distinguée.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE CABINET
DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DU DEVELOPPEMENT

ABIDJAN



Le Secrétaire Général Adjoint

Kapiélétien SORO
Kapiélétien SORO
Ambassadeur

Procès-verbal
des Négociations intergouvernementales sur la coopération
au développement entre le Gouvernement de la République
de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République
fédérale d'Allemagne

Abidjan, les 12 et 13 octobre 2023

Introduction

Les Négociations intergouvernementales sur la coopération au développement entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se sont déroulées les 12 et 13 octobre 2023 à Abidjan. La délégation de la Côte d'Ivoire était conduite par S.E.M. Filbert Kouassi GLEGLAUD, Ambassadeur, Directeur Général des Relations Bilatérales. La délégation de la République fédérale d'Allemagne était conduite par Mme Silvia MORGENROTH, Directrice de la division Afrique de l'Ouest.

Les listes des délégations figurent aux Annexes 1 et 2. Les allocutions d'ouverture des délégations figurent aux Annexes 3, 4 et 5.

Au sein du Gouvernement fédéral allemand, la compétence en matière de coopération au développement incombe au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Par conséquent, le BMZ est l'interlocuteur politique pour tous les projets de Coopération financière et technique, ainsi que pour tous les autres projets mentionnés dans le présent Procès-verbal, sauf s'il en est disposé autrement. Les projets des autres Ministères fédéraux allemands sont mentionnés dans le chapitre 3.

Les Négociations se sont déroulées dans une atmosphère de convivialité, de respect mutuel et dans un esprit de coopération constructive et gagnant-gagnant. Sur la base des résultats des consultations préparatoires des 11 et 12 mai 2023 à Abidjan, les délégations sont convenues de l'utilisation des fonds disponibles.

Les résultats des Négociations sont les suivants :



1. Cadre de la coopération au développement et dialogue politique

Les grandes orientations de la coopération bilatérale au développement ont été exposées dans les allocutions d'ouverture.

Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine

La délégation allemande a souligné que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable détermine le débat sur la politique de développement et représente une priorité pour chaque pays. La lutte contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que la réalisation du développement durable dans les limites de notre planète représentent des défis essentiels qui doivent être relevés conjointement par tous les pays. L'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine indiquent à l'Allemagne la direction à prendre dans sa coopération au développement. Les priorités du Gouvernement ivoirien dans la mise œuvre de ces agendas sont inscrites dans Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

L'Équipe Europe

La Partie allemande a souligné que l'Allemagne fait partie de « l'Équipe Europe » (Team Europe) en Côte d'Ivoire qui est composée de l'Union européenne (UE), ses États membres, ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI). Les membres de « l'Équipe Europe » se coordonnent au mieux afin d'améliorer l'efficacité de leur coopération au développement et d'appuyer la Côte d'Ivoire dans un effort commun.

La Partie allemande a précisé que l'Allemagne participe aux initiatives « Bas Carbone », « Cacao Durable » et « Paix et Stabilité » de « l'Équipe Europe ». Elle a souligné que les participants développent, mettent en œuvre et contrôlent les initiatives de l'Équipe Europe conjointement et avec la participation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire.

L'importance d'un ordre international basé sur des règles

Les deux Parties ont réaffirmé l'importance primordiale d'un ordre international fondé sur des règles et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et la Charte et l'Acte constitutif de l'Union africaine comme base pour régir les relations entre les États. Elles ont exprimé leur condamnation de toute violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, du recours à la force et de la violation de l'intégrité territoriale. Elles ont réaffirmé le droit de légitime défense d'un État souverain inscrit dans la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, les deux Parties ont déploré la guerre menée par la Russie en Ukraine. Elles ont rappelé que le développement économique et social durable est largement tributaire de la coopération pacifique de tous les États dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Les deux

W. Kuf



Parties ont réaffirmé leur attente concernant une mise en œuvre rapide de la résolution A/RES/ES-11/6 des Nations Unies.

Les deux Parties ont exprimé leur inquiétude quant à la situation humanitaire et politique au Sahel qui s'est nettement détériorée en dépit de l'engagement international considérable de longue date. La Partie allemande a souligné le soutien qu'elle apporte à la CEDEAO dans la recherche d'une solution politique à la crise au Niger. Les deux Parties étaient unanimes quant au fait qu'une propagation de la crise aux pays du Golfe de Guinée aurait des répercussions politiques, économiques et humanitaires graves pour la région. En conséquence, la Partie allemande a réitéré sa volonté de soutenir dans le cadre de la coopération au développement des activités d'amélioration de la résilience des populations face aux influences de l'extrémisme violent en provenance de la région du Sahel.

Les deux Parties sont d'avis que la coopération au développement devrait poursuivre des activités de nature à : améliorer durablement les conditions de vie des populations grâce aux offres éducatives, aux systèmes de protection sociale et à la promotion de l'emploi ; renforcer la confiance dans les structures de l'État à travers les services communaux et les infrastructures ; protéger les ressources naturelles et soutenir la gestion pacifique des conflits locaux et la cohésion sociale.

Égalité des genres, droits des femmes et participation des jeunes

La Partie allemande a souligné que la mise en œuvre d'une politique de développement féministe constitue un objectif prioritaire de la coopération allemande au développement.

Garantir aux femmes et aux filles et aux groupes marginalisés les mêmes droits et la même représentation, leur accorder l'accès aux ressources sur un pied d'égalité, éradiquer les discriminations qui se recoupent et mettre en œuvre les droits humains constituent des facteurs clé pour réaliser l'Agenda 2030 dans son ensemble. À cette fin, il est nécessaire de surmonter les causes structurelles des inégalités et discriminations, ainsi que toutes sortes de violence liée au genre. Les sociétés ne pourront se développer de manière durable, pacifique, juste et inclusive qu'à travers une participation de tous les êtres humains à la vie politique, économique et sociale dans des conditions d'égalité.

L'Allemagne œuvre à réaliser l'égalité des genres sur le plan de la politique intérieure, extérieure et de développement. Elle se félicite des échanges de connaissances et d'expériences entre les deux pays et reconnaît les initiatives déployées par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire en vue de renforcer l'égalité des genres, notamment la nouvelle politique du genre, ainsi que la loi sur la santé reproductive qui sont actuellement en préparation. La Partie allemande a encouragé la Partie ivoirienne à inclure dans ses stratégies visant le renforcement des femmes des mesures de



prévention des mutilations génitales féminines et des mariages précoces et forcés. Les deux gouvernements ont souligné l'importance d'une coopération approfondie avec la société civile, actrice importante du changement sociétal. Les deux Parties sont unanimes à considérer que l'égalité des genres, la suppression des structures discriminantes et l'éradication de toutes formes de discrimination et de violence doivent être intégrées de manière conséquente dans tous les secteurs de la coopération et qu'elles doivent être élargies par des mesures ciblées. Des approches concrètes ont été débattues et les deux Parties sont convenues d'un nouveau projet visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes en Côte d'Ivoire.

Les deux Parties ont également souligné l'importance de créer des perspectives et promouvoir la participation politique et économique des jeunes en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, l'Allemagne a félicité la Partie ivoirienne d'avoir déclaré l'année 2023 « Année de la jeunesse », comme annoncé par S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire lors de son discours du Nouvel an.

Nouveau Partenariat pour le Climat et le Développement

Depuis 2017 et dans le cadre du Compact with Africa, la Côte d'Ivoire est l'un des sept pays africains ayant un Partenariat pour Encourager les Réformes avec l'Allemagne. La qualité et la quantité de la coopération ivoiro-allemande se sont considérablement accrues depuis le lancement de ce partenariat, avec une moyenne de 106 000 000 euros d'engagements financiers par an depuis 2017. De plus, dans ce cadre, d'importantes réformes et projets de coopération ont été mis en œuvre afin de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et encourager la formation professionnelle et la bonne gouvernance. Après six ans, les Partenariats pour Encourager les Réformes prendront fin en tant que tels, bien que perdurera l'étroite coopération entre l'Allemagne et la Côte d'Ivoire dans les domaines « Développement économique durable, formation et emploi », « Climat et énergie, transition juste » et « Bonne gouvernance ».

S'appuyant sur les résultats des consultations préparatoires, les deux Parties sont convenues d'établir un nouveau Partenariat pour le Climat et le Développement.

Ce partenariat reflète une compréhension commune de l'importance cruciale que revêt la lutte contre le changement climatique pour le développement durable et l'avenir de nos sociétés, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies. Les deux Parties s'engagent à mettre en œuvre de manière cohérente et ambitieuse l'Accord de Paris sur le climat et les contributions déterminées au niveau national (CDN) prévues par cet accord. Elles s'accordent à dire que des efforts accrus seront nécessaires pour leur mise en œuvre.

M. Kout



Les deux Parties entendent approfondir leur coopération dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que de la protection et de la restauration des forêts et de l'environnement afin de contribuer ensemble à la réalisation des CDN ivoiriennes. La coopération est axée sur les objectifs suivants :

- Réaliser la transition énergétique de la Côte d'Ivoire vers les énergies renouvelables et la réduction des émissions de 11,4 millions de CO2 conformément aux CDN et de manière socialement équitable. Cela comprend :
 - Le développement des énergies renouvelables avec pour objectif de porter leur part dans le mix électrique à 45 % d'ici 2030 ;
 - Le renforcement de l'efficacité énergétique, notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie, ainsi que la réduction des pertes de transmission en investissant dans les réseaux électriques ;
 - L'électrification de toutes les localités d'ici 2025 (taux de couverture de 100 %) ;
 - Le renforcement de la participation des femmes et des jeunes à la vie professionnelle dans le secteur de l'énergie par le biais de la formation professionnelle dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Soutenir le rôle des forêts en tant que réservoir/réserve de carbone et leur capacité d'adaptation au changement climatique. Cela comprend :
 - La protection des zones forestières existantes ;
 - L'augmentation du reboisement en vue d'atteindre l'objectif ambitieux de restaurer jusqu'à 3 millions d'hectares de couverture forestière à l'horizon 2030 et de porter le taux de couverture forestière à 20 % à l'horizon 2045 en promouvant l'agroforesterie et la sylviculture durables ainsi que les mesures incitatives au reboisement ;
 - Le renforcement de la protection de la biodiversité en améliorant la gestion des aires protégées existantes et en étendant les aires/zones terrestres et maritimes placées sous protection, conformément au cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

La Partie ivoirienne a l'intention de renforcer la coordination intersectorielle pour la mise en œuvre des CDN, de mobiliser des ressources financières supplémentaires et d'élaborer une stratégie de long terme visant la neutralité carbone d'ici 2050. En outre, elle prévoit d'élaborer une stratégie nationale ainsi qu'un plan d'action pour la biodiversité d'ici 2024. La Partie allemande est prête à soutenir la Côte d'Ivoire dans ces tâches par le biais d'une coopération bilatérale et du NDC Partnership.